



*La Présidente*

Paris, le 18 février 2021

N/Réf : COJ/NM/PM n° 2021-07

PJ : Annexe

Monsieur le Premier ministre,

Face à la crise sanitaire sans précédent que traverse notre pays depuis un an et qui touche particulièrement les jeunes et les enfants, le Gouvernement a lancé, à l'été 2020, le dispositif « **vacances apprenantes** » qui a pour double objectif d'offrir des vacances de qualité et de participer à un continuum éducatif entre les temps scolaire et extrascolaire. Le dispositif regroupe les accueils de loisirs sans hébergement, « l'école ouverte », y compris « l'école buissonnière » et « l'été du PRO » ainsi que « les colos apprenantes ».

Conformément à la lettre de mission qui lui a été confiée par la Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, la commission de l'éducation populaire du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse s'est penchée sur ce nouveau dispositif.

Les membres de la commission ont pris connaissance du nombre d'enfants touchés : 30 000 pour « l'école ouverte » (vacances d'été et de Toussaint), près de 70 000 pour les « colos apprenantes », dont de nombreux enfants primo-partants. Cette fréquentation s'inscrit dans un contexte particulier lié à la crise sanitaire et l'annonce en juin de l'ouverture des séjours collectifs. Le bilan réalisé auprès des familles, des services déconcentrés de l'Etat chargés de la jeunesse et des organisateurs qui se sont mobilisés, fait état d'une réussite : pour les enfants qui expriment une très forte satisfaction, pour les 92 % de parents qui envisagent de réinscrire leurs enfants, dont 75% s'il existe une aide financière. Les organisateurs souhaitent également que ce dispositif soit reconduit.

Ces éléments conduisent les membres de la commission à évoquer un **bilan positif des « vacances apprenantes » et proposer des axes d'amélioration.**

**Les « vacances apprenantes » répondent aux besoins et aux attentes des enfants et des parents** de bénéficier de loisirs de qualité inscrits dans une logique éducative dans la complémentarité des apprentissages délivrés par l'Ecole. Ce dispositif doit être considéré, par ailleurs, comme **un outil de justice sociale** pour les 4 millions d'enfants qui ne partent jamais en vacances.

**Monsieur Jean CASTEX**  
**Premier ministre**  
**57 rue de Varenne**  
**75700 Paris SP 07**

Le dispositif d'aide au départ pour les familles répond également aux besoins d'un secteur économique qui, depuis plusieurs années, peine à attirer son public, voyant régulièrement s'éroder le nombre d'enfants accueillis. Cette baisse est assortie d'une diminution de la mixité, les classes populaires et moyennes n'ayant plus les moyens d'envoyer leurs enfants en colonies de vacances si elles ne bénéficient pas de l'appui d'un CSE ou d'une collectivité impliquée.

Les membres du COJ rappellent que, **par essence, les temps périscolaires et extrascolaires sont des temps d'apprentissage**. Ils sont complémentaires de l'École car ils permettent aux enfants d'acquérir d'autres compétences et connaissances, de développer des « savoir être » complémentaires qui leur serviront tout au long de leur vie.

A ce titre, le dispositif « vacances apprenantes » facilite le transfert d'apprentissage d'un espace éducatif à l'autre, dans un processus « gagnant-gagnant » qui **nourrit le concept de communauté éducative**.

Ce lien reconnu entre les différents temps éducatifs doit être approfondi et formalisé au sein d'espaces de co-construction et de coordination, tels que les Projets éducatifs territoriaux (PEdT), pour **créer une véritable alliance éducative** au bénéfice de la continuité et de la cohérence éducative des différents temps de l'enfant, indispensables à leur développement.

Au regard de ces constats, **le COJ suggère d'inscrire les « vacances apprenantes » comme un des éléments d'une politique nationale de relance des colonies de vacances et de pérenniser le dispositif dès cette année 2021** et pour les années à venir. A ce titre, il vous invite à **l'inscrire dans le Projet de Loi de Finances rectificatif 2021 en cours de discussion ainsi que dans le Projet de Loi de Finances 2022**.

Néanmoins, il convient de penser cette pérennisation en s'appuyant sur l'expérience conduite en 2020 pour améliorer le dispositif. A ce titre, le COJ propose des **préconisations** en annexe de ce courrier.

Nous vous informons que l'ensemble de ces constats et préconisations seront intégrés dans une réflexion plus large que la commission de l'éducation populaire doit mener dans les mois qui viennent sur les enjeux de développement des colonies de vacances.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de notre haute considération.

La Présidente,



Elsa BOUNEAU

La Président de la commission  
de l'éducation populaire



Anne CARAYON



## Annexe

### Développer les « vacances apprenantes » par les alliances éducatives

#### Anticiper dès à présent la relance du dispositif pour susciter l'adhésion de l'ensemble des acteurs de l'éducation

- **Relancer dès à présent la campagne 2021 afin de mobiliser l'ensemble des acteurs** : élus, organisateurs, établissements scolaires, associations, familles. Cette relance précoce doit également permettre de **communiquer dès à présent auprès des parents pour lever les freins culturels et sociaux. Elle est également gage de qualité en permettant de donner du temps aux organisateurs pour mieux travailler** le contenu des colonies de vacances. Enfin, cette relance permettrait de mieux travailler avec les partenaires indispensables à la réussite du dispositif (les CAF, les Conseils Départementaux, l'Aide Sociale à l'Enfance.)

#### Renforcer la complémentarité éducative

- **Accroître fortement l'offre « vacances apprenantes » à l'attention des enfants passant du primaire au secondaire** afin de les accompagner dans cette transition, tout en permettant une véritable mixité des publics accueillis. A terme, chaque enfant devrait pouvoir accéder à une « colo apprenante » entre l'école et le collège. Ce départ s'inscrirait ainsi dans un parcours éducatif entre la fréquentation des accueils de loisirs, le départ en « colo apprenantes », en colo ou classes de découvertes.
- **Sensibiliser le personnel enseignant sur la construction des temps extrascolaires** et notamment des colonies de vacances en leur montrant les bénéfices apportés aux enfants. Par ailleurs, les enseignants sont prescripteurs pour les familles.
- **Inscrire les « colos apprenantes »** comme un outil complémentaire aux dispositifs de l'Education nationale s'adressant aux **enfants ayant un fort besoin d'accompagnement éducatif** : Programmes de Réussite Éducative, les cités éducatives ou Ecole ouverte...
- Imaginer une communication grand public qui mette en avant la complémentarité des apprentissages.

### Inscrire une coordination à l'échelle locale

- **Formaliser les espaces de concertation entre acteurs pédagogiques territoriaux en s'appuyant sur les dispositifs existants (PEDT...)** : directeurs d'écoles, enseignants, animateurs, parents et structures associatives afin de développer les liens complémentaires et transversaux entre les apprentissages scolaires, périscolaires et extrascolaires.
- **Travailler à une mise en cohérence entre les quatre dispositifs composant les « vacances apprenantes »** pour créer une cohérence entre les acteurs de ces différents dispositifs, co-construire des contenus communs et s'assurer d'une meilleure lisibilité du projet.
- **Accompagner les petites communes** pour qu'elle proposent des activités entrant dans le dispositif, en activant les Groupes d'Appui Départementaux (GAD) regroupant les services de l'Etat et les acteurs des champs périscolaire et extrascolaire.

### Vers une politique publique des colonies de Vacances : « Des vacances pour tous nos enfants ! »

- **Mieux accompagner les familles les plus en difficulté** pour inscrire les enfants dans le dispositif et pour le maintenir comme un outil de justice sociale.
- **Maintenir les aides financières pour les familles** et faciliter le recours aux aides existantes.
- **Moduler le coût du séjour pour les familles** en veillant au maintien d'une participation minimum.
- **Repenser la labellisation pour s'adresser à tous les organisateurs, quelles que soient leur taille et leur implantation géographique**, tout en maintenant un fort degré d'exigence dans le contenu pédagogique et l'encadrement.